



## **Compte-rendu conseil d'école du 12 novembre 2019**

**Parents représentants Union Marceau présents** : ALLARY Sabine – COLOMBO Emilie  
HAOUAM Stephanie– PIANA Mathilde – AIME Stéphanie- TELLIER Domitille-BERGER  
Pauline-MARCHAND Aline – VARMENOT Patrick - TRAORE Sikou – BENICHOU Dina

**Enseignants présents** : Catherine ARRONDEL (directrice) – François GUERIN –  
Roseline BENTH – Hélène LE SOLLIEC – HEUZE Maïa – Valérie KREBS – TOKARSKI  
Nathalie – Pauline BENARD - Sandrine PASCAL-CHRAIBI – Odile VERGNE - Juliette  
VERGZ-HONTA

**Directeur du centre de loisirs** : NEVEU Richard (excusé)

**Elu représentant la Mairie de Montreuil** : Barry BASSIROU

**Représentant DDEN** Patrick CHAIZE (excusé)

**Excusée** : Mme Céline POISSON : Inspectrice de l'éducation nationale de la  
circonscription de Montreuil 2

- 1 – Présentation des membres du nouveau Conseil d'École
- 2 – Modification du règlement intérieur et vote
- 3 - Effectifs et organisation interne de l'école
- 4– Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves
- 5 - Activités pédagogiques menées et envisagées.
- 6 - Présentation du bilan de la coopérative
- 7 – Aide aux enfants en difficultés (RASED, AVS...)
- 8 - Travaux

## 9 - Questions diverses

Séance débute à 18 h 20

Avant de commencer, présentation des membres du conseil d'école pour l'année scolaire 2019/2020.

### **1 – Présentation des membres**

L'équipe pédagogique  
Les représentants de parents d'élèves  
L'élue représentant la municipalité

### **2- Modification du règlement intérieur**

- En cette rentrée 2019, la loi fixe désormais à 3 ans l'obligation d'instruction. Les élèves de petite section peuvent être accueillis après la sieste à la maison sur demande de dérogation.

- Les horaires de l'école sont inscrits dans le règlement intérieur. L'école ouvre ses portes à 8 h 50. Les retards perturbent le bon fonctionnement de l'école. Un rappel sera mis dans les cahiers de correspondance.

- Après discussion des membres du conseil d'école sur le port du voile pour les mères accompagnatrices, la directrice précise que les parents portant le voile peuvent accompagner leurs classes lors des sorties scolaires. Le règlement sera mis dans les cahiers de correspondance et doit être signé par les parents

Vote du règlement : 2 abstentions

### **3/ Effectif et structure pour l'année scolaire 2019 /2020**

89 GS - 92 MS – 90 PS soit un total de 273 élèves.  $271/11= 24,8$

GS 1	PS 2	MS/GS 3	MS/GS 4	GS/PS 5	GS/PS 6	PS 7	MS 8	MS 9	PS 10	MS 11
26	23	26	25	25	25	23	25	25	23	25
		8 MS	9 MS	14GS	15GS					

		18 GS	16 GS	11 PS	10					
--	--	-------	-------	-------	----	--	--	--	--	--

Depuis 2015, la maternelle Marceau est dans le repère NEP (Norme Etablissement Prioritaire) qui fixe l'effectif à 25 élèves par classe. La réforme concernant l'éducation prioritaire n'a pas été annoncée par le ministre pour la rentrée prochaine en septembre 2020.

*Les parents d'élèves restent attentifs au maintien de l'école maternelle Marceau au sein de l'éducation prioritaire garantissant des conditions d'apprentissages favorables et d'une décharge complète de la direction.*

#### **4- Compte-rendu des élections des représentants des parents élus**

Rappel de l'organisation des élections (bureau, vote, calendrier, mises sous enveloppes...)

Cette année une liste « Union Marceau » s'est présentée à l'élection.

Année	Nombre d'électeurs	Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Union Marceau	Participat
2019-2020	530	281	20	261	11	53,02

11 titulaires et 11 suppléants (es) ont été élus.

L'année dernière le taux de participation était de 57,49. On constate une baisse par rapport à l'année précédente.

*Remarque des parents élus : les années précédentes un temps festif, tel un « repas du monde » était organisé lors du vote en fin de journée. On notait une mobilisation plus importante des familles.*

#### **5- Activités pédagogiques menées et envisagées.**

##### **-Sécurité**

Exercice alerte incendie a eu lieu le : 18 septembre 2019

Exercice d'alerte intrusion s'est déroulé le 14 octobre 2019 dans de bonnes conditions.

##### **-Bibliothèque, ludothèque**

La bibliothèque et la ludothèque sont fonctionnelles. Un planning pour la bibliothèque a été mis en place pour l'ensemble du groupe scolaire. Le planning n'est pas encore fait pour la fréquentation de la ludothèque sur le temps scolaire.

##### **-Remise du carnet de progrès**

Deux temps de rencontre sont fixés aux parents, en février et en fin d'année scolaire pour rendre compte de la scolarité de leur enfant.

*Les parents élus : proposition de remettre les livrets aux familles un samedi matin, ce qui permet de faire un temps convivial autour d'un « café des parents ».*

##### **-Projet d'école et les projets de l'école**

Le projet d'école 2016-2019 est toujours en vigueur.

#### Reconduction des actions de l'année précédente :

- Construire un parcours culturel et artistique commun à tous les élèves de Marceau dès la maternelle à travers la littérature, la peinture et la musique.
- Poursuivre le lien école / famille : soirée présentée par les parents (musique, contes...)

#### Ajout d'une action :

- découvrir le monde du vivant à travers les ateliers jardinage (plantation de végétaux, élevage dans les classes) et autour de la notion de développement durable dans la valorisation des objets recyclés (fabrication d'objets du jardin, nichoir, hôtel à insectes...)

#### Projet mairie

Dans le cadre des « appels à projets de la municipalité », deux projets ont été retenus et feront l'objet de financement :

- Parcours au musée POMPIDOU pour une classe de GS (les élèves de grande section 5 et 6 sont concernés)

- Atelier « Four à pain » pour deux classes de petite section. La municipalité prend en charge la moitié du coût des ateliers pour chaque classe soit 150 € sur 300 €).

La différence sera financée par la coopérative de classe et une somme de 2,50 € sera demandée aux parents.

Afin que tous les élèves de petite section fassent l'atelier four à pain l'équipe pédagogique envisage un financement par la coopérative de l'école.

#### **6 – Présentation du bilan de la coopérative**

Au 3 octobre 2019, après règlement de l'adhésion à l'OCCE, il reste 3073 euros. Les demandes de don de cette année s'élèvent à 4466 euros. 405 euros seront reversés à chaque classe.

Le fond de roulement s'élevant à 3073 permettra de financer deux spectacles dont « Pierre et le loup » (550 euros par spectacle), les ateliers fours à pain pour les classes de petite section, l'achat de 3 grosses voitures (jeux de cour) qui remplaceront les balançoires.

*Remarque : d'autres sources de financements existent, tels les torchons avec les dessins d'enfants, la braderie, les photos.*

- Le nouveau photographe sera présent sur l'école le jeudi 28 novembre pour réaliser les prises de vues.

#### **7 – Aide aux enfants en difficultés (RASED, AVS...)**

Le RASED est composé de :

- la psychologue de l'Education Nationale : Nathalie Bruno
- la maîtresse G : Mme Goldstein

*Le conseil d'école déplore que le RASED ne soit pas complet compte tenu de l'absence d'un médecin scolaire et d'un maître E.*

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ne sont pas tournées uniquement vers la difficulté scolaire, elle permet aussi la socialisation par les jeux de société... Les jours et horaires différents en fonction des classes, les parents sont informés par le biais du cahier de correspondance.

## **8- Travaux**

La reprogrammation de la sonnerie aux nouvelles heures de récréation (3 services de récréation le matin et 3 l'après-midi) a été demandée est en attente.

En date du 23 septembre 2019, une demande a été formulée pour le nettoyage des bacs à fleurs a été demandée afin d'investir ces bacs pour le projet jardinage, l'équipe pédagogique est dans l'attente de la réponse afin de débiter les plantations.

## **9- Questions diverses**

### - Effectifs animateurs / AVS / agents techniques

Arrivée d'une nouvelle responsable à la maternelle Marceau depuis la rentrée, madame Martine ZYCH.

15 agents techniques et ATSEM sont affectés à la maternelle Marceau, dont 5 ATSEM. L'équipe n'est au complet quotidiennement en raison des arrêts maladie et des temps de formation proposés aux agents qui ne sont pas remplacés.

*Le conseil d'école déplore l'absence d'ATSEM dans les classes de moyennes sections comme c'est le cas dans les villes environnantes de la Seine-Saint-Denis.*

1 AVS (contrat de 20 heures) prend en charge deux élèves relevant de la MDPH. Le contrat de l'AVS arrivant à échéance le 30 novembre elle ne souhaite pas le renouveler.

*Le conseil d'école reste attentif au remplacement de l'AVS, pour que demeure une continuité dans l'accompagnement de ces 2 élèves.*

*Le conseil d'école déplore l'absence de dépistage des élèves de GS depuis 3 ans.*

### - Pause méridienne

La responsable pédagogique et administrative de la pause méridienne est madame Raki WAR qui devrait être bientôt joignable sur sa messagerie professionnelle.

14 animateurs sont affectés à la pause méridienne. L'équipe est stable en dépit de quelques absences certains jours.

Trois services de cantine sont mis en place pour le déjeuner. Ces 3 services se chevauchent :

11 h 50 PS

12 h 05 MS

12h 30 GS

*Les parents élus s'interrogent sur le fait que soit donné aux élèves le repas de substitution à chaque mouvement de grève. Lecture de la réponse apportée par la municipalité.*

- Propreté des locaux

Dans certains lieux de l'école, on constate un défaut d'entretien. Une réunion a été organisée avec la responsable des agents le mardi 12 novembre au matin concernant l'organisation de la maternelle.

-Frais de déménagement école relais

Les frais engagés pour le déménagement n'ont pas été remboursés à ce jour.

-Sécurisation accès école/travaux

Aucune information n'a pu être donnée par l' élu.

- Tarification centre de loisirs

Les jours de vacances connaissent un tarif différent des mercredis. Cette différence de tarif peut aller jusqu'à 2,50 euros par jour.

*L' élu : la différence de tarif est due au changement de rythme scolaire (passage de 4 jours ½ à 4 jours) l'accueil au centre de loisirs le mercredi se faisait sur une demi-journée auparavant. Actuellement la prise en charge se fait sur une journée entière. Les parents maintiennent la demande d'informations concernant cette hausse des tarifs.*

Délai prévenance sorties scolaires

Un quota de cars est affecté à chaque école pour l'année.

Chaque mardi, l'équipe pédagogique s'inscrit à la foire aux cars sur le site de la municipalité afin de récupérer les cars attribués aux écoles qui n'ont pas été pris, pour la semaine suivante. Difficile de prévoir longtemps à l'avance les sorties. Les parents sont prévenus le plus tôt dans la mesure du possible.

Fin du conseil d'école à 20h 20